

► **Communiqué de presse**

## **AESH : ASSEZ DE BONNES PAROLES. DES ACTES**

Le SNALC a pris connaissance des annonces récentes de Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, visant, selon lui, à améliorer la situation des accompagnants d'élèves en situation d'handicap (AESH) :

- L'accélération du plan de transformation des contrats aidés précaires en contrats pérennes AESH
- La mise en place d'une formation de 60 heures annuelles pour les AESH
- La mise en place de Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)
- La pleine reconnaissance des AESH comme professionnels à part entière des équipes éducatives

Pour le SNALC, ce genre d'annonce, ça ne mange pas de pain ! Il serait plus que temps d'en finir avec ces discours remplis de bons sentiments et de vagues promesses qui n'engagent à rien, et de se mettre autour d'une table afin de négocier une réelle revalorisation du métier d'AESH.

**Le SNALC porte haut et fort les revendications des AESH** : revalorisation salariale, meilleure prise en charge des frais de déplacement, versement d'une indemnité REP-REP+ pour ceux exerçant en éducation prioritaire, formation professionnelle de qualité, accès facilité au temps complet, amélioration sensible des conditions de travail, réelles perspectives de carrière.

**Le SNALC réitère auprès du ministère sa demande d'ouvrir dès à présent des négociations permettant d'obtenir des avancées significatives pour le statut, les rémunérations et les conditions d'exercice des AESH.**

Paris, 04 février 2019

Contact :

Philippe FREY, Vice-président du SNALC, [philippefrey2@gmail.com](mailto:philippefrey2@gmail.com)